



Litige suite à une inaptitude

Par **blaisecor**, le **07/07/2014** à **14:37**

Bonjour,
J'aimerais vous soumettre mon cas :

- L'année dernière j'ai été opéré du canal carpien, suivi d'un arrêt maladie qui a duré plus d'1 an
- le 9 Avril la CPAM a consolidé mon arrêt maladie
- le plus important, le 17 Avril mon médecin du travail m'a déclaré inapte pour les raisons suivante :
- pas de travaux nécessitant l'utilisation de la main gauche
- port de charge limité à 8 kg sur la main droite
- pas de travaux avec outils vibrants
- pas de conduite de véhicule

Suite à ça j'ai été licencié le 30 juin. Je suis allé récupérer mes papiers à l'entreprise aujourd'hui. En repartant, j'ai vu que mon patron me filmait.

J'ai un doute quant à ses raisons, j'ai bien fait demi-tour mais il était déjà parti. J'aimerais savoir si déjà ce films aura une quelconque valeur en cas de litige, si l'inaptitude à la conduite concerne uniquement le cadre professionnel ou touche aussi le cadre personnel et surtout ce que je peux risquer. Je vous remercie de vos éclaircissements et vous souhaite une bonne journée.

p.s : Je précise que j'ai stipulé à mon médecin du travail que je pouvais conduire sur des petites distances.

Par **P.M.**, le **07/07/2014** à **16:41**

Bonjour,
Il ne peut pas être utilisé en matière civile un enregistrement effectué à l'insu de la personne et donc sans son accord d'une manière déloyale...
L'inaptitude concerne le poste occupé dans l'entreprise concernée...